
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

24 MARS 2015

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

déposée par

M. Fourny, Mmes Moucheron, Salvi et Moinnet

DÉVELOPPEMENT

Au cours de ces cinquante dernières années, le monde occidental d'abord et d'autres régions du monde ensuite se sont peu à peu affranchies des contraintes liées à l'alimentation. L'évolution technologique et d'importants investissements publics comme privés ont permis le développement d'une importante industrie agro-alimentaire qui permet un approvisionnement riche et varié en produits de première nécessité.

Cette explosion de l'offre alimentaire s'est malheureusement également accompagnée du développement d'un gaspillage des denrées alimentaires de plus en plus important, en particulier dans les pays occidentaux. Ceci alors que des régions du monde continuent de souffrir de ruptures des circuits d'alimentation pour des causes diverses (conflits, crises environnementales, ...) et qu'au sein même des sociétés contemporaines une franche significative de la population continue à éprouver des difficultés à se procurer le minimum vital.

La crise économique de ces dernières années a amplifié le phénomène et aujourd'hui les acteurs du secteur (banques alimentaires, associations caritatives, ...) tirent le signal d'alarme car elles éprouvent des difficultés à répondre à l'explosion des demandes.

Face à ce constat, il convient que les autorités publiques développent des actions afin de limiter autant que faire se peut le gaspillage alimentaire. Celui-ci est évalué, pour la nourriture comestible, à un tiers de la production alimentaire globale. Ces pertes se situent à toutes les étapes de la chaîne. Pour la Belgique, une récente étude évaluait le gaspillage alimentaire en 2006 à 3 797 853 tonnes, soit une moyenne de 361.3kg/habitant.

Face à ce constat les pouvoirs publics peinent à mettre en œuvre des mesures efficaces. Des actions de sensibilisation ont été développées et des mesures visant à réduire les pertes à chaque étape de la chaîne ont été prises. Ainsi le 6 juin 2012, le Parlement wallon votait une résolution ⁽¹⁾ visant à la valorisation des invendus alimentaires et à la lutte contre le gaspillage et l'accumulation de déchets.

Il apparaît cependant que celle-ci doit être renforcée et amplifiée afin à la fois d'inclure encore plus d'acteurs et de veiller à mettre en avant les initiatives les plus concluantes.

⁽¹⁾ Proposition de résolution visant à la valorisation des invendus alimentaires et à la lutte contre le gaspillage et l'accumulation des déchets, déposée par MM. de Lamotte, Prévot et Di Antonio (Doc. 385 (2010-2011) - N°1).

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à la lutter contre le gaspillage alimentaire

Le Parlement wallon,

- A. Vu la résolution du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur le thème « Éviter le gaspillage des denrées alimentaires : stratégies pour une chaîne alimentaire plus efficace dans l'Union européenne »;
- B. Considérant la proposition de résolution du Sénat du 18 juin 2013 visant à encourager le don d'excédents alimentaires par une exemption de la TVA;
- C. Vu la résolution du Parlement wallon du 6 juin 2012 visant à la valorisation des invendus alimentaires et à la lutte contre le gaspillage et l'accumulation des déchets, ainsi que son suivi;
- D. Considérant les différentes études et programmes d'actions réalisés et présentés par les acteurs du secteur depuis 2012;
- E. Vu le décret de la Région wallonne du 13 mars 2014 modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement en vue de favoriser la distribution des invendus alimentaires consommables aux associations d'aide alimentaire, visant à rendre obligatoire pour l'exploitant de grande surface de distribution de proposer les invendus alimentaires à au moins une association active dans le secteur de l'aide alimentaire;
- F. Considérant la crise consécutive à l'embargo russe qui a frappé en 2014 les producteurs wallons;
- G. Considérant la Déclaration de politique régionale wallonne de juillet 2014 dans laquelle le Gouvernement wallon s'engage à encourager les collaborations entre les CPAS, les grandes surfaces et le secteur associatif en matière d'invendus alimentaires et de lutte contre le gaspillage;
- H. Considérant le lancement par le Gouvernement wallon, en février 2015, d'un projet de programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, visant à structurer toutes les initiatives existantes et à venir;
- I. Considérant que la politique de l'aide alimentaire doit faire l'objet d'une approche transversale spécifique;
- J. Considérant que la production responsable et la consommation responsable doivent être encouragées et valorisées par les pouvoirs publics tout au long de la filière;
- K. Considérant que le gaspillage alimentaire est d'autant plus incompréhensible que de nombreux produits consommables mais ne répondant pas aux standards commerciaux sont jetés à la poubelle alors que de nombreuses personnes ne savent pas se nourrir correctement;

- L. Considérant que de nombreuses associations philanthropiques sont actives dans l'aide alimentaire aux plus démunis tels les banques alimentaires, les Restos du cœur, les groupements associatifs de quartiers tels Saint-Vincent de Paul, .. ainsi que les CPAS;
- M. Considérant que toutes les initiatives citoyennes, associatives ou commerciales doivent être mises en avant;
- N. Considérant que le gaspillage alimentaire a des impacts non négligeables sur l'environnement vu la quantité de déchets qu'il occasionne et dont la destruction doit être assurée à charge des producteurs, des distributeurs et des consommateurs;
- O. Considérant que cette valorisation des invendus aurait un impact positif pour les distributeurs, en diminuant leur quantité de déchets, en valorisant leur image, leur marque et permettrait surtout aux personnes les plus démunies de s'alimenter en quantité et en qualité;
- P. Considérant que la méconnaissance des besoins et contraintes respectives de chacun empêche une collaboration fructueuse;
- Q. Considérant qu'il faut mettre en place des outils permettant aux associations et aux distributeurs de se rencontrer afin de créer un don structurel au profit de ces premières;
- R. Considérant que cette collaboration présuppose un échange d'informations adéquat entre les distributeurs et les associations.

Demande au Gouvernement wallon,

- 1. D'inviter l'Union européenne à mettre en place des mécanismes pour que tout produit alimentaire mis hors marché suite à des mesures de gestion de crise soit ajouté à l'aide alimentaire, avec des moyens pour assurer la récolte, le conditionnement et le stockage si nécessaire;
- 2. De soutenir auprès du Gouvernement fédéral la proposition de résolution du Sénat du 18 juin 2013 visant à encourager le don d'excédents alimentaires par une exemption de la TVA, en particulier à tous les dons en nature faits aux associations caritatives;
- 3. a) Pour ce qui est de l'agriculture et des grandes surfaces :
 - de mobiliser le CRA-W et les acteurs de la recherche pour développer des solutions innovantes en matière d'aide alimentaire;

– de solliciter l’Agence wallonne pour la promotion d’une agriculture de qualité (APAQ-W) pour la redistribution et la valorisation des produits alimentaires hors calibres ou en surplus notamment auprès des écoles;

– d’encourager les partenariats entre producteurs et distributeurs de façon à permettre l’écoulement des produits alimentaires hors calibres;

– d’inciter le secteur de la distribution à la mise en valeur des « fruits et légumes moches »;

– d’inviter tous les acteurs publics et privés à mener une réflexion quant aux critères d’uniformisation des produits alimentaires commercialisés actuellement appliqués (apparence, calibres, poids, etc.) afin de limiter le nombre de produits écartés;

b) Pour ce qui est de l’aide sociale :

– d’organiser l’aide alimentaire de manière à ce qu’elle soit adaptée au public : garantir un endroit et des horaires accessibles, en portant une attention spécifique à l’alimentation des bébés et des enfants en bas âge;

– d’inciter les pouvoirs locaux à créer des réseaux locaux de l’aide alimentaire permettant d’organiser la répartition du travail et de réaliser des économies d’échelles, rassemblant différentes associations, coopératives agricoles locales, entreprises de distribution et commerçants locaux, marchés matinaux, restaurants locaux, cantines scolaires, écoles hôtelières, Croix-Rouge, CPAS…;

– d’établir un cadastre des moyens matériels disponibles que la Région wallonne pourrait mettre à disposition des associations pour permettre aux bénévoles de travailler dans de bonnes conditions;

c) Pour ce qui est de la mise en œuvre :

– de créer un prix annuel récompensant les meilleures initiatives (agricoles, industrielles, Horeca, familles) de lutte contre le gaspillage;

– de présenter au Parlement wallon dans le courant du mois de septembre les travaux du groupe de travail coordonné par le Ministre en charge de l’Environnement et réunissant les Ministres du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernés par le sujet ainsi que les acteurs de la production, de la transformation, de la distribution, de la consommation, de l’aide aux plus démunis, …;

– de faire rapport annuellement et au plus tard le 31 mars de chaque année au Parlement wallon des avancées réalisées par le groupe de travail.

D. FOURNY

S. MOUCHERON

V. SALVI

I. MOINET